

succession catastrophe

Par erik46, le 30/04/2008 à 12:43

voici en quelques mots mon souci:

Mon père est décédé en août dernier (cancer stade terminal). Or, environ 15 jours avant son décès, il a émis le souhait de revoir le notaire car il s'était aperçu qu'avec la donation entre époux qu'il avait signée en 2004 et le cumul des lois sorties depuis, sa femme héritait d'une énorme part de l'héritage familial alors que dans son esprit, il voulait seulement lui assurer l'usufruit de son habitation principale (chose dont il nous a informé mon frère et moi au tout début de sa maladie et de sa PROPRES VOLONTÉS). Il a donc demandé et obtenu un rendez-vous à domicile du notaire pour le vendredi 10 août 2007. Rendez-vous que ma belle-mère a annulé de son propre chef. (on habite tout les deux à 300 kms, on était donc pas sur les lieux). Le lundi, l'état de mon père s'étant brusquement aggravé, à la demande de celui-ci, et après quelques "passées d'armes" échangées avec la belle-mère, notre père a dicté à ma belle-mère et nous avons tous signé ses dernières volontés qui stipulent qu'il révoque la donation entre époux et demande que seul l'usufruit de la maison soit donné à sa femme et que la TOTALITÉ de ses biens soient partagés entre moi et mon frère à parts égales! Or nous avons appris depuis que ce testament n'est pas valide car il aurait fallu la présence d'un notaire! (Info que notre belle-mère connaissait mais qu'elle nous a cachée!). Bref, on s'est fait rouler dans la farine mon frère et moi et on tombe de haut, car dans la famille, le patrimoine s'est toujours transmis de père en fils et mon père nous en parlait en ces termes depuis le début!! Le notaire nous dit que si la belle-mère reconnaît cette dernière lettre de mon père comme étant valable, il n'y aura pas de problème, ce dont je doute vu le mal qu'elle s'est donné pour jouer "la montre". De plus à la demande de mon père, nous avons joint l'original de cette lettre au dossier de succession et entre temps, la belle-mère l'a fait disparaître, alors qu'elle représente les dernières volontés de son mari! Nous nous retrouvons donc seulement avec des photocopies! De plus elle stipule qu'elle a écrit cette lettre sous la pression psychologique et que mon père était sous morphine!

Voilà, je suis en plein désarroi et très en colère, que peut-on faire pour faire valoir les dernières volontés de notre père?

A-t-on un moyen, quitte à tout perdre, de bloquer cette succession pour que la belle-mère n'en profite pas non-plus?

Notre avocate dit que l'on ne peut porter plainte au PENAL car il n'y a pas de délit! Ne pas respecter les volontés de notre père, détruire la lettre, nous dépouiller de 50 % de l'héritage de famille (puisque c'est au final l'option qu'elle retient et d'ailleurs je croyais qu'il y avait une histoire de quote part qui faisait qu'en présence de 2 enfants d'un premier lit, elle ne pouvait prétendre qu'au 1/3), bref, détourner un héritage n'EST-IL PAS UN DELIT?

Au mieux, celle-ci nous conseille de tenter de faire "casser" la donation entre époux mais que l'on ne peut rien faire d'autre!

Bref, êtes-vous d'accord avec cette analyse?

Merci par avance de votre réponse.

Par **Camille**, le **30/04/2008** à **15:11**

Bonjour,

On comprend bien votre problème mais vous avez posté successivement et sur quasiment le même sujet

<http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... highlight=>

<http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... highlight=>

<http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... highlight=>

<http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... highlight=>

<http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... highlight=>

<http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... highlight=>

et j'en oublie peut-être.

Et à chaque fois, on a répondu à vos questions, en vous demandant, presque à chaque fois, de bien vouloir continuer sur la file d'origine pour y voir plus clair.

Et votre message d'aujourd'hui est quasiment identique à votre tout premier message.

<http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... highlight=>

1°) Que voulez-vous qu'on vous dise de plus ?

2°) Vous n'écoutez jamais ce qu'on vous dit ?

3°) Vous avez une avocate. Deux solutions : ou vous ne lui faites pas confiance et vous en changez, ou vous lui faites confiance et vous discutez avec elle.

Un forum comme celui-ci ne peut pas se substituer à elle.

Par **Katharina**, le **30/04/2008** à **16:21**

Bonjour, je vous conseille de vous conformer la charte :

:arrow:

Image not found (3) **3) Veillez à poster dans la rubrique du forum qui est thématiquement la plus à**

même d'accueillir votre contribution et à ne pas poser la même question partout.

-Évitez le cross-posting: ne postez pas en double ou partout dans toutes les rubriques du forum.

-Postez "utile":sachez lire avant de poster et n'hésitez pas à effacer votre post si vous le jugiez finalement inutile.

-Vous pouvez également utiliser la fonction "éditer" si vous souhaitez rectifier vos messages.

Pour cela il existe des boutons dans les encadrés où apparaissent vos messages.

:arrow:

Image not found (6) **6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes**

pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur

responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel.

Comme l'a signalé Camille il serait tant que vous cessiez de créer de nouveaux messages à chaque fois, ça ne vous apportera pas plus de réponses bien au contraire, on ne sait même plus par où commencer...